

REPONSES A L'ETUDE DE LA GESTION ET DU CONTROLE FINANCIER

DATE le 25 avril 1978

RAPPORT DU VERIFICATEUR GENERAL
(31 MARS 1975)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIETE
AUTEUR DES REPONSES Conseil du Trésor

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR GENERAL	REPONSES DE L'ORGANISME EN 1975 RAPPORT	REPONSES AU 31 MARS 1978
<p>BUDGETS D'EXPLOITATION</p> <p>Le nombre des centres de responsabilité devrait être réduit soit à un niveau de direction, soit à un niveau qui permettra le meilleur contrôle possible de l'emploi des ressources financières.</p> <p>La division des services financiers devrait fournir aux gestionnaires des centres de responsabilité une analyse comparative de leurs années-hommes et dépenses prévues et réelles de façons à leur laisser la responsabilité des mesures correctives et à les aider à préparer leurs budgets à venir.</p> <p>Les provisions pour salaires et les primes de vie chère devraient figurer dans les comptes rendus budgétaires dès qu'elles sont connues et entrent en vigueur.</p> <p>RAPPORTS DE GESTION</p> <p>Les rapports de gestion du ministère des Approvisionnement et Services ne sont pas parfaitement clairs pour les gestionnaires de certains programmes et centres de responsabilité; ils contiennent de plus des erreurs et des lacunes qui ont tendance à ébranler la confiance que leur accordent les gestionnaires.</p>	<p>L'organisation actuelle convient à nos besoins, mais nous prendrons la suggestion en considération.</p> <p>Nous leur fournissons chaque mois un état des écarts budgétaires en années-hommes et en dollars. Dans les cas exceptionnels au besoin, ils nous demandent ou nous leur donnons un supplément d'explications.</p> <p>Nous examinerons les comptes rendus budgétaires pour voir s'il ne serait pas possible de faire ressortir davantage les provisions pour salaires.</p>	<p>Après un examen approfondi, on a conclu que l'organisation actuelle des centres de responsabilité convient aux besoins et au type gestionnel des agents d'exploitation.</p> <p>Aucune modification.</p> <p>Nous tâcherons de transférer les provisions pour salaires aux budgets d'exploitation aussitôt que nous connaîtrons les rajustements salariaux.</p>